



# AMICALE des HOSPITALIERS NANTAIS

C.H.U. de NANTES – C.H. Georges Daumézon

MAISON DES ASSOCIATIONS - HÔPITAL SAINT-JACQUES

85, Rue Saint-Jacques - 44093 - NANTES Cedex 1

Tél : 02.40.84.61.25 - Fax : 02.40.84.61.28

Adresse Internet : amicale.hospitaliers@chu-nantes.fr

[www.amicale-des-hospitaliers-nantais](http://www.amicale-des-hospitaliers-nantais)

DEMANDE D'ADHÉSION  ou de RÉ-ADHÉSION  *Case à cocher svp*  
**DES RETRAITÉS**

A L'AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS POUR L'ANNÉE **2018**

**Réduction de 25 %  
sur la cotisation  
pour tout parrainage**

**Conditions du parrainage** (La réduction de 25% ne s'applique qu'au parrain ou marraine)  
- Nouvel adhérent ou adhérent n'ayant pas renouvelé sa cotisation depuis au moins 2 ans.  
- Pas de limitation du nombre de filleuls.  
- Les demandes d'adhésions, parrain(s) et filleul(s), doivent parvenir groupées.

*Je soussigné (e) :*

Nom :	Prénom :	Nom jeune fille :
Date Naissance :	Tél fixe :	Tél Mobile :
Adresse :		
Code Postal :	Ville :	
Mail :		

**IMPORTANT** : merci de nous informer de tout changement de vos coordonnées en cours d'année – surtout adresse mail, car l'information vous est prioritairement diffusée par Internet (ou donner l'adresse mail d'un proche qui vous transmettra l'information)

### Situation de Famille

Célibataire     Marié(e)     Vie maritale     PACS     Veuf(ve)     Divorcé(e)-Séparé(e)

**Enfant(s) de moins de 14 ans** (*pour les nouvelles adhésions, joindre une photocopie du livret de famille*)

NOM	Prénom	Date de Naissance

### Précédent Etablissement Employeur :

- Centre Hospitalier Universitaire de Nantes  
 Centre Hospitalier G.Daumézon (ex C.H. Montbert)

**Service** : .....

**Fonction** : .....

### ADHESION

- demande à adhérer à l'Amicale des Hospitaliers Nantais, pour l'année 2018  
*(pour résilier l'adhésion, il conviendra d'en informer le Président de l'Amicale par simple lettre).*  
 règle ma cotisation annuelle, par chèque, bancaire ou postal, d'un montant de **10 €\*** ou de **20 €** libellé à l'ordre de : « **AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS** »

\* Le tarif de 10 € s'applique uniquement à partir de l'âge légal de la retraite selon la catégorie du régime de retraite au regard de la CNRACL, selon les dispositions réglementaires appliquées aux catégories « sédentaires » et « actives » (60 ans ou + et 55 ans ou +).

**Quelles activités nouvelles souhaiteriez-vous que l'Amicale développe ?** (Les propositions seront instruites en réunion du « Bureau) : .....

Date : .... / .... / 201

Signature

# AMICALE DES HOSPITALIERS NANTAIS

(Association - loi 1901)

C.H.U. de NANTES - C.H. Georges Daumézou

## **OBJET : Cotisation 2018 des Retraités - Amicale des Hospitaliers Nantais.**

L'Assemblée générale de l'Amicale des Hospitaliers Nantais, lors de sa séance du 29 Avril 1999, a décidé que les hospitaliers retraités désireux de continuer de faire partie de l'Amicale auraient à régler une cotisation annuelle. Le montant, pour l'année 2018, est fixé à **10 € \* ou 20 €** (retraite proportionnelle).

\* Le tarif de 10 € s'applique uniquement à partir de l'âge légal de la retraite selon la catégorie du régime de retraite au regard de la CNRACL, selon les dispositions réglementaires appliquées aux catégories « sédentaires » et « actives » (60 ans ou plus et 55 ans ou plus).

Cette mesure d'adhésion, ou de ré-adhésion, a été prise dans le but de permettre aux retraités amicalistes de bénéficier des mêmes avantages que les amicalistes en activité.

**L'adhésion à l'Amicale, bien que facultative, témoigne de l'appartenance à la communauté hospitalière, symbole d'aide et d'amitié.** Les cotisations sont en effet reversées sous forme de :

## PRESTATIONS

☞ **Mariage ou P.A.C.S. (75€), Naissance (70€), Chèque Noël enfants jusqu'à 14 ans (20€)** selon franchise :

• Si plus de 5 ans au CHU/CH Daumézou: **Franchise = 3 Années consécutives**

(2 années d'adhésion minimum + année en cours)

• Si moins de 5 ans au CHU/CH Daumézou : **Franchise = 2 Années consécutives**

(1 année d'adhésion minimum + année en cours)

☞ **Retraite (110€) : Franchise = 5 années d'adhésion consécutives** (4 années d'adhésion + année en cours)

☞ **Décès (150 €) : aide au conjoint lors d'un décès d'amicaliste (ou inversement) ou d'un enfant à charge au sens de la législation fiscale - Franchise = 6 mois d'adhésion**

## ACTIVITES

☞ **Club des retraités** : rencontres loisirs

☞ **Atelier Photo** : cours jeudi de 20h à 22h à la Maison des Associations HSJ, expositions diverses

☞ **Atelier Théâtre** : cours lundi ou mardi, animés par David MOUGENET, comédien professionnel

☞ **Comité de Lecture** : participation au Prix des Lecteurs Nantais 2018 (Prix Inter C.E. Régional)

☞ **Magazine «l'Hospitalier Nantais»** : Histoires de vies et histoires hospitalières

☞ **Voyages – Soirées** : Séjour de 4 jours à Prague en juin 2017, Nuit du Jazz en novembre 2017.  
Les projets 2018 sont en cours d'étude ; une information sera diffusée ultérieurement.

☞ **Spectacle de Noël** : 2 et 3 décembre 2017 « Féeries de lumières à la Troc' »

☞ **Réductions** sur les spectacles, musées, salons, activités sportives, campings, séjour à la neige, voyages, commerces, etc... pour les détenteurs de la **carte CEZAM** (l'Amicale adhérente à CEZAM Pays de la Loire subventionne une partie du prix de cette carte)

☞ **Billetterie cinéma** à tarifs réduits pour les détenteurs de la **carte CEZAM** mais pas nécessaire pour **UGC**

☞ **Billetteries diverses** : cirques, spectacles, salons, Floralias, etc....

☞ **Guide d'achat** offrant de multiples réductions.

Bien que tous les amicalistes ne soient pas concernés par toutes les prestations-activités, ils en ont bénéficié par le passé ou en bénéficieront à l'avenir. Aussi nous comptons sur vous pour nous rejoindre dans

**UN ESPRIT DE SOLIDARITE.**

**Peuvent adhérer à l'Amicale des Hospitaliers Nantais tous les personnels médicaux et non médicaux, actifs ou retraités. Parlez-en autour de vous !**

L'Amicale des Hospitaliers Nantais étant totalement **indépendante** du C.G.O.S., les prestations **se cumulent** à celles du C.G.O.S. susceptibles d'être versées

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à téléphoner au Secrétariat  
au **02.40.84.61.25** du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

*Amicalement vôtre.*